

## Finances et Banques : résistance à l'arnaque et au pillage des fonds publics !!

Le CAC 38 (\*) a organisé le 28 Avril à la Maison du Tourisme de Grenoble une conférence débat autour du thème : Face aux arnaques des banques : Résistance !!) et a invité à cette occasion Patrick SAURIN, spécialiste de la question, syndicaliste à Sud, membre du CADTM, du CAC National, et de la commission pour la vérité sur la dette grecque.

Le collectif a décrit son action en direction de la cinquantaine de collectivités touchées par ce "hold-up" des banques (principalement DEXIA) sur les fonds publics : citons la Métropole (à qui DEXIA réclame plus de 30 millions d'euros pour sortir d'un emprunt indexé sur le Franc Suisse, qui lui coûte actuellement près de 20 % d'intérêt annuel !), Seyssins qui va payer le double du capital emprunté, Grenoble, Vaujany, Allevard, Sassenage, Vizille, etc...

Certaines collectivités (comme Seyssins) ont fait le choix de transiger avec les banques, et de payer les sommes exorbitantes qu'elles réclament, moyennant un soutien partiel de l'Etat, et d'autres ont fait le choix du contentieux et ont déferé les prêteurs devant la justice. D'autres encore hésitent entre les deux voies...

Patrick Saurin, comme le CAC 38, milite pour que les collectivités se battent sur le plan juridique. Un certain nombre de collectivités ont obtenu des décisions favorables contre les banques (\*\*). À cette date, aucune décision définitive n'a été rendue en matière d'emprunts toxiques puisque la Cour de Cassation n'a pas encore été saisie. Mais, ce dossier va connaître une évolution importante le 15 juin prochain : ce jour-là, plusieurs dossiers seront appelés devant la Cour d'appel de Versailles jugeant en chambres réunies. Même si à ce jour, 676 collectivités ont sollicité l'aide du fonds de soutien, 150 affaires sont encore en cours devant les tribunaux. C'est dire que la messe n'est pas encore dite et que beaucoup d'élus ne se satisfont pas de la solution du fonds de soutien.

Accepter de payer une indemnité de remboursement anticipé représentant plus de deux fois le montant du capital restant dû (ce qui est le cas de Seyssins, et ce qui pourrait être le cas de la Métropole si elle acceptait la transaction avec DEXIA), revient à valider un véritable hold-up par les banques.

En effet, même si la somme à payer par la collectivité est réduite de la participation du fonds de soutien, elle reste en définitive à la charge des contribuables. En effet, le fonds de soutien est alimenté pour moitié par l'État, c'est-à-dire nos impôts, et pour le reste par la taxe systémique des banques, laquelle est le fruit des tarifications prélevées par les banques sur ces mêmes contribuables, coiffés cette fois de leur casquette de clients bancaires.

Les citoyennes et les citoyens du CAC 38 pensent qu'une action en justice reste préférable à un mauvais accord qui fait peser au final la totalité des efforts sur la population et exonère les banques.

Même si la piste du TEG ne peut plus être invoquée depuis la scélératesque loi de validation du 29 juillet 2014 (cette loi met un terme à une jurisprudence favorable aux collectivités qui invoquaient le défaut ou le caractère erroné du "Taux Effectif Global" des contrats), le CAC reste convaincu que de nombreuses voies de droit existent pour faire condamner les banques : caractère spéculatif des emprunts, Taux d'usure, manquements de la banque à son devoir de conseil, à son obligation d'information.

Patrick SAURIN a invité les citoyens à se mobiliser, afin que les élus ne valident pas des conventions qui représentent réellement une escroquerie en bande organisée. L'importance des sommes en jeu alors que les budgets des collectivités sont contraints par les baisses de dotations de l'Etat, et l'impunité totale des banquiers dans ce vol de l'argent public à leur profit, motivent largement une action de résistance.

Des citoyens sont en lutte contre la finance qui veut imposer sa loi : collectifs, lanceurs d'alerte (Amélie Deltour est venue présenter le procès d'Antoine, son frère, inculpé dans l'affaire des révélations Luxleaks), faucheurs de chaises, dénonciateurs des emprunts toxiques des collectivités locales et des dettes illégitimes comme en Grèce. Ces luttes rejoignent toutes celles qui ont lieu actuellement : Loi Travail, Nuit Debout, Panama Papers, etc.

*(\*) Le CAC 38 ("Collectif pour un Audit Citoyen"), créé en 2011 par des citoyens, des organisations syndicales et associatives, des partis politiques, comme des dizaines de CAC locaux, vise à fournir des outils de mobilisation contre l'arnaque de la dette.*

*(\*\*) Citons par exemple Saint-Etienne contre Royal Bank of Scotland (arrêt du 4 juillet 2012 de la Cour d'appel de Paris), Saint-Cast-le Guido contre Dexia et CAFFIL (jugement du TGI de Nanterre du 26 juin 2015), Laval contre Depfa (jugement du TGI de Paris du 7 janvier 2016)*

**798 Mots**

**4871 caractères**